



CONSEIL NATIONAL
DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉRENCE DE PRESSE AU PARLEMENT : L'INACTION EN MATIÈRE D'ASSURANCE-EMPLOI EST UN « NON-SENS »

Ottawa, le 22 septembre 2022 – Après avoir quitté Montréal le 14 septembre dernier, Pierre Céré, porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) et Nicolas Miot, conseiller au Comité Chômage de Montréal (CCM), ont complété leur marche en arrivant sur la Colline parlementaire, à Ottawa, accompagnés de nombreux allié-e-s sociaux, politiques, syndicaux et autochtones. À chaque jour de cette marche, des sympathisant-e-s ont marché des relais avec les représentants du CNC.

L'objectif de cette marche était d'attirer l'attention sur l'expiration des mesures temporaires d'assurance-emploi, l'absence de la réforme annoncée du programme pour prendre le relais de ces mesures, la non-prolongation de 15 à 26 semaines des prestations de maladie et les délais administratifs inacceptables auxquels font face les prestataires. Le Conseil national des chômeurs et chômeuses demande également une rencontre avec le Premier Ministre pour lui faire part de la situation.

Au Foyer du Parlement, en conclusion de la marche, une conférence de presse s'est tenue réunissant Larry Rousseau, vice-président exécutif du Congrès du Travail du Canada (CTC), Louise Chabot, députée de Thérèse-de-Blainville et porte-parole du Bloc Québécois (BQ) en matière de ressources humaines, Charles-Olivier Picard, coordonnateur en relations du travail du Syndicat québécois de la Construction (SQC), Luc Fortin, président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), Alexandre Boulerice, député de Rosemont et chef adjoint du Nouveau Parti Démocratique (NPD), et Pierre Céré, porte-parole du CNC, accompagné de représentant-e-s de ses groupes membres.

Citations :

« Le gouvernement libéral se fend en quatre pour leurs amis milliardaires, mais se traîne les pieds quand vient le temps d'aider les travailleuses et les travailleurs qui en arrachent avec le coût de la vie. Le NPD exige un prolongement des mesures temporaires du programme d'assurance-emploi jusqu'à ce que la véritable réforme entre en vigueur. Je vais continuer à mettre de la pression sur les libéraux pour obtenir un système d'assurance-emploi qui fonctionne pour tout le monde y compris les travailleurs autonomes et saisonniers. »

-Alexandre Boulerice, député de Rosemont-La Petite-Patrie et chef adjoint du Nouveau Parti démocratique (NPD)

« Le 25 septembre prochain, le programme d'assurance-emploi reviendra à ses paramètres désuets et inéquitables, laissant de côté des milliers de personnes. C'est un non-sens. Il ne faut pas attendre la prochaine crise pour réfléchir à une réforme, et la situation avantageuse actuelle du marché de l'emploi ne dispose pas de l'importance d'un filet social fort, adapté aux réalités du 21^e siècle et protégeant les travailleurs et travailleuses. Je dis au gouvernement : ne laissez pas la montée actuelle de la droite conservatrice arrêter le progrès sur le filet social et la réforme de l'assurance-emploi! »

-Pierre Céré, porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

« Le gouvernement libéral doit mettre en place de façon urgente une réforme globale de l'assurance-emploi, car le régime actuel ne répond plus aux besoins des travailleuses et des travailleurs. Les problèmes qu'ils vivent sont trop nombreux et sont connus. Le gouvernement s'est

maintes fois engagé à réformer le régime, il est temps maintenant! Le statu quo n'est pas une option. »

-Louise Chabot, députée de Thérèse-de-Blainville porte-parole du Bloc Québécois (BQ) en matière de ressources humaines, de développement des compétences et de développement social

« Le programme électoral libéral promettait de rouvrir la Loi sur l'Assurance emploi, notamment pour y inclure les artistes et les travailleurs autonomes. Après les ravages socio-économiques de la pandémie, le gouvernement doit répondre maintenant au besoin urgent d'un filet social pérenne pour les artistes canadiens. »

-Luc Fortin, président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), section locale 406 de la Fédération canadienne des musiciens

« La réforme de l'assurance-emploi est nécessaire pour les travailleuses et les travailleurs de la construction qui ont besoin d'un filet social leur assurant une plus grande stabilité de revenu entre leurs périodes de travail et un soutien bonifié en cas d'absence pour maladie. Il est pressant que le gouvernement fédéral mette en vigueur la réforme promise afin que les prestations répondent mieux économiquement aux besoins des salariés de l'industrie de la construction. »

-Charles-Olivier Picard, coordonnateur en relations du travail du Syndicat québécois de la Construction (SQC)

« Il est fort regrettable que le gouvernement laisse tomber des milliers de travailleurs et travailleuses qui vont voir leurs prestations et leur accessibilité réduites voire carrément coupées. Nous demandons au Premier Ministre de revoir cette décision et de continuer sur la bonne voie sur laquelle son gouvernement s'était engagé au début de la pandémie, cette dernière qui continue à avoir de sérieuses répercussions sur le monde du travail et l'économie canadienne »

-Larry Rousseau, vice-président exécutif du Congrès du Travail du Canada (CTC)

En rappel :

- En marge de cette marche, le Conseil national des chômeurs et chômeuses a lancé une campagne de publicités (www.lecnc.com/marche) pour sensibiliser la population et les décideurs politiques à la situation.
- Le Conseil national des chômeurs et chômeuses met de l'avant trois revendications:
 1. Nous demandons le prolongement des mesures temporaires jusqu'à la mise en place d'une réforme pressante du programme d'assurance-emploi, incluant l'élargissement du programme vers le monde du travail autonome.
 2. Nous demandons que les prestations de maladie bonifiées (de 15 à 26 semaines) entrent en vigueur immédiatement.
 3. Nous considérons que les délais administratifs vécus par les prestataires sont inacceptables et nous demandons qu'ils soient résolus dans les plus brefs délais.

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com